

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 9 (1921)

**Heft:** 132

**Artikel:** Le féminisme en Chine

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-256781>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

en tabacs, les blanchisseuses, les employées des bazars à deux sous, les biscuitières, les sommelières, les vendeuses de journaux bien d'autres encore, durent des progrès dans leurs conditions de travail. La misère de certaines situations, les améliorations obtenues par l'organisation, ont fait le sujet d'articles qu'il donna à notre journal à différentes époques<sup>1</sup>. Les institutrices primaires, durant leur campagne pour l'égalité des salaires, le personnel féminin des établissements hospitaliers officiels, ont également trouvé en lui un défenseur et un appui. D'autre part, l'Ouvroir de l'Union des Femmes l'avait vivement intéressé dès ses débuts, non pas seulement comme contribution à la lutte contre le chômage, mais aussi parce qu'il y voyait un moyen de relever la situation économique des victimes du *sweating system* en matière de travail à domicile. Et l'un de ses derniers actes, alors qu'il était déjà bien malade, fut de procurer à cet Ouvroir une commande de la commune qu'il administrait. Enfin, les services qu'il a rendus, par ses conseils, ses démarches, son influence, sans jamais mesurer sa peine ni son temps, sacrifiant ses forces et sa santé, à une foule de femmes ouvrières, qui luttent seules et péniblement contre les difficultés d'une vie à côté de laquelle la nôtre est un privilège, ne se comptent pas. Toutes ces voix-là de gratitude et de regrets devaient être entendues, et il appartenait à notre journal de s'en faire ici l'interprète.

## Le féminisme en Chine

Nous empruntons à une lettre adressée à *Jus Suffragii* par une correspondante de l'Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes les renseignements suivants, qui ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs. On se représente encore trop souvent la Chine comme ceinte de son infranchissable muraille, et continuant au XX<sup>e</sup> siècle ~~sa vie~~ d'avant notre civilisation actuelle. Pourtant ceux et celles que les grandes organisations internationales ont mis en contact avec les Chinois et les Chinoises modernes savent bien qu'il n'en est rien. Un des chefs de service au Secrétariat de la S. d. N., que nous avons eu l'occasion de rencontrer récemment, nous exprimait de façon charmante sa stupéfaction que les femmes suisses n'exercent pas encore leur droit de vote! et nombreuses ont été celles qui ont eu le plaisir

<sup>1</sup> Voir le *Mouvement Féministe* des 10 mars 1914, 10 mars 1915, 10 août 1915.

d'échanger des idées toutes modernes, lors du Congrès international des Ouvrières, avec la déléguée chinoise, Miss Zung. D'ailleurs, M. Wellington Koo, membre du Conseil de la S. d. N., et qui a ouvert à ce titre la II<sup>e</sup> Assemblée plénière, est également un suffragiste convaincu. (Réd.)

Puisque nous n'avons pas pu, à notre grand regret, être représentées au Congrès suffragiste international de Genève, et en attendant que nous ayons le plaisir de l'être au prochain Congrès, je viens donner, en ma qualité de femme chinoise, quelques informations sur notre mouvement à nos sœurs d'autres pays. L'idée du suffrage progresse chez nous, mais n'a pas encore été réalisée complètement. Elle a fait ses débuts à Canton, en février de cette année, et a été soutenue par toutes les femmes progressistes et tous les hommes à l'esprit large de la province de Kwantung. Plusieurs requêtes furent adressées au gouverneur, et un projet de loi déposé au Congrès d'Etat, mais qui malheureusement n'a pas été accepté. Mais ce qui vaut la peine d'être gagné n'est jamais réalisé du coup : aussi les chefs et les partisans de notre mouvement ne sont-ils nullement découragés, mais travaillent ferme au contraire pour gagner d'autres concours à notre cause. Nous comptons la voir triompher prochainement.

Les femmes chinoises ont d'ailleurs joui de beaucoup de libertés. Jamais, en situation normale, une Chinoise n'a été l'esclave d'un homme, comme on le croit couramment à l'étranger. Il est vrai que les habitudes quant au rôle de la femme comme la conception de celui-ci sont en train d'évoluer, mais la différence entre ce nouvel ordre de choses et l'ancien porte surtout sur le *genre* de liberté dont doit jouir la femme. On me comprendra mieux si je prends quelques exemples concrets :

*Mariage.* — Il n'a jamais existé de loi écrite réglant les conditions du mariage. Tout était fait d'après les traditions et les coutumes. Le vieux système des mariages arrangés par les parents n'existe plus pour ainsi dire que dans quelques villages reculés. L'engagement de mariage est pris par les jeunes gens qu'il concerne, mais ils doivent obtenir le consentement de leurs parents.

*2. Fortune de la femme.* — Nous n'avons pas de loi qui assure à la femme un droit d'héritage, ou qui, inversément, l'en prive. La coutume est qu'une femme qui n'a pas d'enfants

goutte de rouge; et ces furies de suffragistes veulent encore te l'ôter! Ta vie sera désormais dépouillée, décolorée et sans joie. Prends garde, ô homme! Il y va de ton confort et de tes aises, il y va de ton autorité et de ta supériorité! Ce n'est pas en vain qu'on a fait appel à l'égoïsme. C'est dans un de nos journaux qu'on a pu lire cet aveu sans fard : « Cette idée nous prend à rebrousse-poil; elle révolte tous nos instincts. » A Neuchâtel, un ivrogne s'est même rendu presque célèbre en déclarant fièrement, après le rejet par les électeurs du suffrage féminin : « C'est encore nous qu'on est les patrons! »

Après cela, il est superflu de dire que les partisans du vote des femmes ne remportèrent pas grand succès par leurs affiches qui faisaient appel au sentiment de justice et de responsabilité. « Voilà de belles paroles; mais qu'est-ce que la justice? nous objecta un adversaire. Le bien suprême ce n'est pas la justice, c'est le bonheur. »

Comment concilier le bonheur et le suffrage féminin? « La femme n'est heureuse, — à supposer qu'elle puisse l'être, — que dans sa maison, dans sa famille. Qu'elle reste donc chez elle! » — Plût à Dieu qu'elles y fussent toutes! Ce que les adversaires négligent de dire, c'est qu'il y a beau temps que l'industrie, le gain insuffisant de l'homme, le renchérissement de la vie, ont chassé les femmes de la maison. — « De plus, dit-on dans l'autre camp, quelles sont ces femmes qui ne peuvent plus rester à la maison? Pour la plupart, des célibataires; et lesquelles d'entre elles réclament le vote? Ce sont les vieilles filles, qui trou-

vent ce moyen d'épancher leur bile; on sait que ces créatures dédaignées deviennent facilement agressives. Et à quoi veulent-elles donc en venir? A régenter, disputer, intriguer, bavarder, à se mêler de tout et à brouiller tout le monde. Dieu nous préserve d'un gouvernement de femmes! Quelles boîtes à bavardages deviendraient les salles de nos Conseils, du jour où elles y entreraient et les inonderaient! » — Pour ce qui est de cette inondation, le danger n'en serait pas imminent; on aurait vite fait le compte des femmes qui s'arracheraient les fauteuils et les titres. Preuve en soient les expériences faites à l'étranger. Celles qui sont conscientes se demanderont si les emplois publics sont compatibles avec leurs autres devoirs. On parle tant et plus de l'instinct de la femme; on ne se lasse pas de répéter qu'elle ne saurait sortir de sa nature. Que l'on s'en remette donc à cet instinct de la femme et de la mère pour résoudre le problème de la femme députée. Quant à ce prétendu gouvernement des femmes et à la prochaine inondation féminine des salles de nos Parlements, je ne puis retenir une question : « Quel rôle pitoyable assument donc nos adversaires masculins? Ne semble-t-il pas qu'ils aient une étrange opinion d'eux-mêmes? S'il en est ainsi, il faut d'autant plus se hâter de reconnaître le droit de vote des femmes, afin que celles-ci puissent rassurer les hommes et leur rendre confiance en eux-mêmes. »

De ce côté-là, l'entrée des femmes dans la vie politique ne présente aucun danger. Qu'en serait-il, d'autre part, de la vie politique, hors ses Conseils? La chose est plus sérieuse.

n'hérite pas de son mari, et que la fille hérite une part de la fortune de son père.

3. *Tutelle.* — Jamais une femme n'a été, de par la loi, tutrice de ses enfants. Mais elle l'est virtuellement, de par la tradition.

4. *Droit au produit de son travail.* — Ce n'est que tout récemment, à moins de circonstances exceptionnelles, qu'une femme mariée a touché un gain pour son travail. Mais ce qu'elle gagne lui appartient.

5. *Divorce.* — La loi sur le divorce est toute récente. Elle connaît les mêmes dispositions pour les deux sexes.

Un mouvement abolitionniste (contre la prostitution réglementée) a commencé, il y a quelques mois, et paraît devoir prendre un grand développement, si bien qu'il m'est véritablement difficile de vous dire où en sera notre législation en matière de moralité publique quand vous recevrez cette lettre. Peut-être sera-t-elle complètement différente de l'état actuel! Pour le moment, la prostitution réglementée existe, et les femmes qui s'y livrent subissent un examen médical obligatoire. Toutes les maisons de prostitution autorisées sont parquées dans un quartier désigné par les autorités municipales.

Toujours heureuse de coopérer au travail des féministes d'autres nations, je vous adresse un cordial message.

Lee LIEN.

(Institut féminin de formation médicale, Canton).

## Cours d'entre-aide pour chômeuses

On nous écrit :

D'autres villes ont organisé, en grand, le secours aux chômeuses par un travail de fortune.

A Tavannes, la question économique, très sérieuse, n'est pas venue, heureusement, à son point aigu, car l'industrie occupe la plupart des ouvrières une partie de la semaine, et les autres reçoivent encore une indemnité de chômage.

Il eût été dommage, toutefois, de ne pas utiliser les loisirs de la population féminine pour compléter ses connaissances ou pour en acquérir de nouvelles. Aussi l'initiative privée, appuyée par les autorités communales, a-t-elle ouvert des Cours d'entre-aide, se composant d'une partie pratique (raccordages, transformations), et d'une

Selon les adversaires, en mêlant la femme aux affaires politiques, on fait entrer la politique dans la famille; voilà la porte ouverte aux discorde, et le foyer deviendra un enfer. Je sais bien que les femmes sont des créatures dépourvues de logique; on me pardonnera donc si cette conclusion me paraît étrange. C'est, me semble-t-il, comme si ces messieurs disaient : « Nous-mêmes, ou notre honneur de chefs de famille, nous ne pouvons supporter dans notre maison une opinion différente de la nôtre. » N'est-il pas vrai que, sous l'intolérance, se cachent souvent la faiblesse, le fanatisme, ou simplement la vanité? Et, d'autre part, l'entêtement et l'obstination ne sont-ils pas souvent la seule réponse que l'on fasse à des tentatives trop convaincantes de persuasion et de conversion? Ne vaudrait-il pas mieux y aller plus franchement, et frapper du poing sur la table ou taper du pied en disant : « C'est encore nous qu'on est les patrons... ou les patronnes! » Et finalement, si l'on parle politique à la maison, ce sera comme pour d'autres sujets : « C'est le ton qui fait la chanson. »

« Mais, ajoute-t-on, la politique arrachera la femme à son foyer. On la verra courir aux assemblées, tandis qu'à la maison la soupe brûlera et que les enfants crieront. » Nos adversaires s'obstinent à représenter la politique comme étant, de toutes les affaires, celle qui prend le plus de temps et qui impose le plus de sacrifices. Que quelques chiffres me servent de réponse : l'un des partis bourgeois de Bâle compte environ 3000 citoyens. Dans l'assemblée où fut discuté le principe du suffrage féminin, 24

partie intellectuelle (lectures, leçons diverses, comptabilité, histoire, littérature, économie domestique). (Les couturières de la localité, aussi bien que les professeurs, mettent aimablement leur concours à disposition. Comme contre-partie, les chômeuses ont entrepris la confection des vêtements qu'on distribue, à Noël, aux nécessiteux.

Il se réalise ainsi, sans aucune dépense, — si ce n'est de temps et de bonne volonté, — une jolie œuvre d'entraide sociale.

L. P.-J.

## Les femmes et la Société des Nations

Nous avons le plaisir d'apprendre qu'à la suite d'une conférence de M. Usteri, conseiller aux Etats et président de l'Association suisse pour la S. d. N., s'est formée à Zurich une Section de cette Association, dans le comité de laquelle est entrée Mme K. Honegger. Double plaisir, dirons-nous : celui d'abord de voir se populariser suffisamment l'idéal de la S. d. N. pour que se groupent ses partisans à travers la Suisse, car, selon nous, la grande force de la S. d. N. est sa force morale, et elle a besoin, pour réaliser ce qu'on attend d'elle, de s'appuyer sur une opinion publique avertie et consciente. Et ensuite de constater l'accueil fait à l'une des nôtres dans ces Associations dont les hommes s'étaient jusqu'à présent plus ou moins réservé le monopole! Nous attendons beaucoup de la collaboration entre hommes et femmes sur ce terrain-là.

Dans d'autres pays, il s'est formé des Associations spécialement féminines pour soutenir et propager l'idée de la S. d. N. Nous partageons ici le point de vue de l'Association suisse, qui estime regrettable cette division de forces, et qui admet femmes et hommes comme membres, sans distinction de sexe. Plutôt que de se grouper encore à part, que les femmes suisses adhèrent donc comme leur mari ou leurs frères à l'Association suisse, dont elles amplifieront ainsi l'effort et le travail.

(En Suisse romande, il existe en tout cas une Section à Genève dont le président est M. Alb. Picot, avocat, 3, rue de la Confédération.)

\* \* \*

Le bulletin publié mensuellement par le Secrétariat, et qui contient le résumé des travaux accomplis par la S. d. N., nous apporte ce mois plusieurs nouvelles intéressantes. D'abord que la Convention internationale relative à la traite des femmes et des enfants (qui contient les principales dispositions votées par la Conférence de juin dernier, dont nous avons entretenu nos lectrices), a été ratifiée par cinq Etats encore, dont la signature s'ajoute aux dix-huit précédemment données, et parmi lesquelles figurait celle de la Suisse.

Ensuite que quatorze Etats ont envoyé leur réponse au questionnaire qui leur avait été adressé au sujet de la lutte contre le trafic

électeurs se prononcèrent pour le rejet, tandis que 20 votèrent pour que le parti ne prît pas position. Où étaient les 2556 autres? Eh bien! ils n'étaient pas là. C'est ainsi que cela se passe, non pas une fois, mais très souvent. Le médecin et le négociant n'ont pas non plus toujours le temps de courir aux assemblées. Ils lisent le journal, parlent, à l'occasion, avec leurs connaissances... et ils réfléchissent. Ne serait-il pas bon aussi de donner parfois de meilleur grain à moudre à la cervelle féminine, et d'élargir ainsi le cercle des conversations à la table de famille?

Tout compte fait, la femme ne votera que quelquefois chaque année. Le ménage n'ira pas pour cela à vau l'eau. « Elle ira voter! Mais, au nom du ciel! qu'est-ce qu'elle entend à la politique? Elle n'y voit goutte. Ce n'est pas l'affaire des femmes. »

« Qu'est-ce donc que la politique? » demandons-nous. — Eh bien! c'est précisément une chose que les femmes ne comprennent pas; et, par dessus le marché, un étrange bourbier. Nous ne voulons pas laisser la femme s'en approcher; elle s'y souillera. Nous l'estimons et l'aimons trop pour cela. L'un des plus chevaleresques de nos adversaires, qui ne peut pas assez répéter combien il voudrait préserver la femme du moindre grain de poussière, ajoute du même trait de plume: « N'est-ce pas la femme qui, par sa politique d'accaparement, a miné la vie économique et la morale commerciale? » — Donc : la femme fait de la politique d'accaparement, mais elle n'entend rien à la politique; de plus, la politique est un bourbier. Mais vous, les hommes, que faites-vous donc dans ce bourbier? — « Eh bien!